

# Wim'Run

## RÈGLEMENT 2025

**ARTICLE 1 :** La Wim'Run combine deux courses sur route : une majeure de 10 km, une mineure de 5 km.

**ARTICLE 2 :** La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

**ARTICLE 3 :** Départ (10h) et arrivée (11h30) quai d'Hazebrouck à Wimereux. Parking sur l'aire de Wimereux Sud, de préférence.

**ARTICLE 4 :** Les dossards sont à retirer le samedi 31 mai de 14h à 18h et le dimanche 1<sup>er</sup> juin de 8h à 9h aux Salons de la Baie Saint-Jean. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la course, uniquement le retrait de dossards, sauf pour les courses enfants (800 et 1700 m).

**ARTICLE 5 :** Droits d'inscription Wim'Run : 10 km 8 €, 5 km 6 €, avant le 30 mai 2025 sur Njuko. Inscription le 31 mai 2025 uniquement sur Njuko avec une majoration de 2 €.

**ARTICLE 6 :** Remise des récompenses par catégorie à 12h, aux Salons de la Baie Saint-Jean. Dotations en espèces, coupes, lots (la liste des dotations en espèces sera affichée).

**ARTICLE 7 :** Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

**ARTICLE 8 :** L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

**ARTICLE 9 :** La sécurité est assurée par l'organisation et des signaleurs bénévoles.

**ARTICLE 10 :** Les coureurs licenciés F.F.A. devront fournir la photocopie de leur licence. Pour les non licenciés, un PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de 3 mois sera réclamé. Pour les mineurs, les parents rempliront une autorisation parentale, le Questionnaire Santé du Sportif Mineur et fourniront lors de l'inscription l'Attestation de Santé pour les Mineurs. Ces documents sont téléchargeables sur le site de Njuko lors de l'inscription.